
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2014- 180 DU 06 MARS 2014

portant ratification de l'adhésion de la République du Bénin à la Convention de la Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la loi n° 2014-03 du 05 mars 2014 portant autorisation d'adhésion de la République du Bénin à la Convention de la Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption ;
- VU la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs des élections présidentielles du 13 mars 2011 ;
- VU le décret n°2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Est ratifiée l'adhésion de la République du Bénin à la Convention de la Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin. 

Fait à Cotonou, le 06 mars 2014

Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI

Le Ministre des Affaires Etrangères, de
l'Intégration Africaine, de la Francophonie
et des Béninois de l'Extérieur,

Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme,

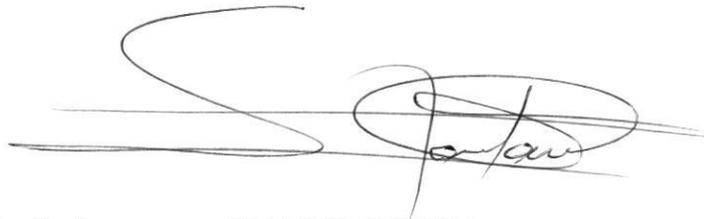


Nassirou BAKO ARIFARI



Martial SOUNTON
(Ministre Intérimaire)

Le Ministre de la Famille, des Affaires Sociales,
de la Solidarité Nationale, des Handicapés
et des Personnes de Troisième Age,



Marie-Laurence SRANON SOSSOU

AMPLIATION : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MAEIAFBE 2 GSMJLDH 2- MFASSNHPTA
2 AUTRES MINISTERES 22- SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCF-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-
INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3- UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.- 